

**QU'EST-CE QU'UN DERIVE DE MATIERES PREMIERES ?**

Les dérivés de matières premières sont **des contrats financiers négociés de gré à gré** (ou en anglais OTC : « *Over The Counter* ») qui se concluent en dehors des marchés réglementés directement entre un vendeur et un acheteur. La Banque est en principe la contrepartie du client dans l'opération.

Un dérivé de matières premières confère des droits à terme ou des droits conditionnels liés à des sous-jacents matières premières.

Il existe deux types de contrats :

- 1- les contrats d'échange : échange de flux financiers (exemple : swap)
- 2- les contrats d'option : l'acheteur de l'option paie une prime contre la faculté d'exercer l'option en fonction de l'évolution du sous-jacent matières premières.

A titre d'exemple, trois principales catégories de sous-jacents de matières premières :

- Energie : Emission de CO₂, pétrole brut et produits raffinés, gaz naturel, électricité, charbon, pétrochimie, etc ...
- Produits Agricoles : Céréales et oléagineux, cacao, café, sucre, coton, etc ...
- Métaux : métaux de base et métaux précieux, etc ...

Un contrat de dérivé de matières premières ne peut être résilié par anticipation qu'avec l'accord de la contrepartie et sous certaines conditions. L'investisseur doit en particulier garder à l'esprit que, selon les circonstances, il pourra difficilement obtenir la clôture anticipée de sa position, ou alors seulement à un coût élevé. L'investisseur doit prendre en considération non seulement le risque de marché, comme pour les dérivés négociés sur les marchés réglementés, mais aussi **un autre risque** car l'investisseur n'a pas le choix de sa contrepartie, ce qui peut se traduire par une perte d'opportunités.

La présente fiche traite uniquement de l'utilisation de ces produits comme instruments de couverture.

REPERES

- Les caractéristiques des dérivés de change sont spécifiées contractuellement.
- Les dérivés de matières premières peuvent prendre plusieurs formes.
- Le nominal et la maturité dépendent des besoins du client.

Cette fiche vous présente les trois principaux contrats de dérivés de matières premières : le contrat de Swap, le Call et le Put.

Présentation du Swap, du Call et du Put**Le Swap**

Le Swap sur matières premières est un contrat négocié de gré à gré qui permet d'échanger des flux entre un prix variable (prix de référence) et un prix fixe (prix garanti).

Il n'y a pas de prime à payer au départ.

Il peut être dans le sens « Consommateur » où le client se couvre alors contre une hausse du prix de la matière première sous-jacente ou dans le sens « Producteur » où le client se couvre contre une baisse du prix de la matière première sous-jacente.

Dans le sens « Consommateur » :

A la fin de chaque période définie dans le contrat, BNP PARIBAS calcule le prix de référence du sous-jacent :

- Si le prix de référence > prix garanti alors le client reçoit la différence entre le prix de référence et le prix garanti multiplié par le volume ;
- Si le prix de référence < prix garanti alors le client paye la différence entre le prix garanti et le prix de référence multiplié par le volume.



Dans le sens « Producteur » :

A la fin de chaque période défini dans le contrat, BNP PARIBAS calcule le prix de référence du sous-jacent :

- Si le prix de référence < prix garanti alors le client reçoit la différence entre le prix de référence et le prix garanti multiplié par le volume ;
- Si le prix de référence > prix garanti alors le client paye la différence entre le prix garanti et le prix de référence multiplié par le volume.

Le Call

Le Call est un contrat négocié de gré à gré qui permet au client de se couvrir contre la hausse du prix d'un sous-jacent matières premières.

Un Call donne le droit, et non l'obligation, d'acheter le sous-jacent à un prix garanti (prix d'exercice ou « strike »), durant une certaine période ou à une date spécifique.

En échange de cette protection, son acheteur doit payer une prime à la mise en place de la transaction.

A la fin de chaque période, BNP Paribas calcule le prix de référence du sous-jacent :

- Si le prix de référence > prix garanti alors le client reçoit la différence entre le prix de référence et le prix garanti multiplié par le volume de la période,
- Si le prix de référence < prix garanti alors rien ne se passe.

L'avantage de cette stratégie pour le client est de connaître son prix plafond tout en profitant d'une éventuelle baisse de la valeur du sous-jacent.

L'inconvénient est le paiement de la prime.

Le Put

Le Put est un contrat de gré à gré qui permet au client de se couvrir contre la baisse du prix d'un sous-jacent matières premières.

Un Put donne le droit, et non l'obligation, de vendre le sous-jacent à un prix garanti (prix d'exercice ou « strike »), durant une certaine période ou à une date spécifique.

En échange de cette protection, son acheteur doit payer une prime à la mise en place de la transaction.

A la fin de chaque période, BNP PARIBAS calcule le prix de référence du sous-jacent :

- Si le prix de référence < prix garanti alors le client reçoit la différence entre le prix de référence et le prix garanti multiplié par le volume de la période,
- Si le prix de référence > prix garanti alors rien ne se passe.

L'avantage de cette stratégie pour le client est de connaître son prix plancher tout en profitant d'une éventuelle hausse de la valeur du sous-jacent.

L'inconvénient est le paiement de la prime.

Quels sont les risques associés aux dérivés de matières premières ?

Toute opération de marché sur un dérivé de matières premières comporte des risques, du fait notamment des variations des prix des matières premières. Au regard de ces risques, tout investisseur doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Dans tous les cas, un contrat de dérivé de matières premières est un contrat indépendant du contrat sous-jacent. La résiliation anticipée engendrera le versement d'une soulte en la faveur de l'investisseur ou en sa défaveur. Cette soulte correspondra au montant que BNP Paribas recevrait de la part de l'investisseur ou verserait à l'investisseur à la date de résiliation si elle devait reprendre l'intégralité de ses droits et obligations financiers.



Le Swap

- **Pour le client consommateur**, la souscription d'un Swap peut lui faire perdre l'opportunité de profiter d'une baisse du prix de la matière première sous-jacente.
- **Pour le client producteur**, la souscription d'un Swap peut lui faire perdre l'opportunité de profiter d'une hausse du prix de la matière première sous-jacente.

Le Call

La perte maximale pour l'acheteur du Call est connue d'avance et est limitée à la prime.

Le Put

La perte maximale pour l'acheteur du Put est connue d'avance et est limitée à la prime.

Ce qu'il faut savoir avant d'investir en Swap, du Call ou du Put.

1. Vous devez lire attentivement la documentation qui vous est remise (fiche produit...).
2. Vous devez signer une documentation contractuelle spécifique avec la Banque (convention-cadre et avenant matières premières), qui reprend les règles de place.
3. Ces dérivés sont des contrats qui s'adressent à des investisseurs sachant apprécier les risques liés à ces produits. Ce sont des instruments financiers complexes à manier avec précaution. Vous devez vous informer sur l'évolution des sous-jacents et garder à l'esprit la date d'échéance.

Les frais

- Intégration d'une marge dans les conditions remises au client,
- - Aucun frais de gestion, ni droit de garde.

Fiscalité

Pour plus d'informations sur la fiscalité et notamment sur les dernières dispositions fiscales nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil habituel.

GLOSSAIRE

- **Sous-jacent (ou support)** : actif servant de référence au dérivé.
- **Date d'échéance (ou de maturité)** : date à laquelle le dérivé expire et disparaît.
- **Prix d'exercice** : prix auquel vous pouvez acheter ou vendre le sous-jacent lorsque vous exercez votre produit dérivé.
- **Volume** : quantité de matières premières objet de la couverture (exprimée généralement en tonnes).

En savoir plus

Votre conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.